

Rôle de la séance publique du 28/02/2025 à 15h00

Président : Monsieur GASPON

Greffière : Madame MARTIN

01) N° 2500224 **RAPPORTEUR : M. GASPON**

Demandeur	M. S Moussa	Me GUILBAUD
	Mme D Rayhanatou	Me GUILBAUD
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête en référé suspension de M. Moussa S et Mme Rayhanatou D contre la décision de rejet née le 20 juin 2023 du silence gardé par la commission de recours contre la décision de refus de visa d'entrée en France sur le recours préalable formé contre les décisions de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) du 23 mars 2023 rejetant la demande de visa d'entrée et de long séjour présentée par Mme D au titre de la réunification familiale.